

istence de la religion catholique et de sa hiérarchie, qui ne peut subsister sans des communications régulières avec la cour de Rome. Ce qu'il y a de singulier, c'est que cette loi n'a jamais été appliquée qu'à l'Angleterre seule, et non à l'Écosse, ni même à l'Irlande, où les trois quarts de la population professent la religion catholique.

Par une autre loi de Guillaume III, tout prêtre catholique disant la messe est passible de l'emprisonnement à vie, et celui qui le dénonce a droit à une récompense de 100 liv. st. ou 2,500. Tout individu âgé de dix-huit ans est soumis à l'obligation de prêter un serment particulier : à défaut duquel ses biens passent à son plus proche parent. Par un acte de la Reine Anne, une famille ne peut prendre chez elle un directeur ou un précepteur sans l'autorisation de l'archevêque ou de l'évêque anglican.

Tels sont quelques-uns des actes qui sont encore écrits dans la législation anglaise. Nous les signalons à l'attention de M. Agénor de Gasparin, qui comparait, il y a quelque temps, le libéralisme des lois anglaises à la dureté de la législation française. Nous savons bien que la plupart de ces lois n'étaient plus depuis longtemps que des fictions, qu'elles étaient une lettre morte, mais cela n'empêche pas que l'exécution pouvait à chaque instant en être réclamée par des individus malveillants qui en faisaient l'instrument de leurs desseins particuliers. Ainsi le chancelier, lord Lyndhurst, a dit dans la Chambre des Lords qu'en 1841, c'est-à-dire il y a cinq ans, il y avait eu quatorze ou quinze condamnations réclamées et prononcées contre des *recusans*, contre des dissidents catholiques ou autres qui n'avaient pas assisté à l'office de la paroisse anglicane ; et que le ministre de l'intérieur avait été forcé d'interposer son autorité pour arrêter des poursuites de même nature.

D'autres actes qui subsistent encore, et qu'on n'a pas proposé de révoquer, rendent passible d'une amende de 1000 livres st. ou 2,500 fr. tout dignitaire catholique qui prend le titre d'archevêque ou d'évêque, et d'une amende de 50 liv. st. tout prêtre qui porte l'habit de son ordre, ailleurs que dans le lieu de son culte.

Ami de la Religion

AUTRICHE.

—Une ordonnance obligeait jusqu'ici tous les jeunes étudiants du duché de Nassau, et spécialement les élèves en théologie catholique, à fréquenter exclusivement l'Université de Giesen. La seconde Chambre du duché vient de demander le rappel de cette loi, laissant désormais aux élèves le choix des facultés où ils voudront puiser leur instruction ecclésiastique. C'est un grand pas de fait dans la voie de l'émancipation doctrinale que réclament depuis si longtemps les populations catholiques du Rhin.

SUISSE.

—Le chapitre d'Einsiedlen, qui se compose de 63 capitulaires, a nommé, le 23 avril, M. Henri Schmid prince-abbé de ce couvent. Né le 17 février 1801, à Baar, dans le canton de Zug, M. Schmid fit des vœux de religion à Notre-Dame-des-Ermites le 28 octobre 1820. Archiviste du couvent depuis plusieurs années, le vénérable prélat possède de grandes connaissances en histoire et en économie publique.

BAVIÈRE.

—Sous les auspices du roi de Bavière, la province palatine du Rhin va être dotée d'un institut religieux, dit des *Pauvres Sœurs des Ecoles*. La maison-mère sera établie dans la commune exclusivement catholique de Maikommer. Il va sans dire que protestans et illuminés s'unissent pour présenter au roi des pétitions contre cet utile établissement, qui ne leur coûte rien et ne les concerne en rien. Mais l'argument ordinaire sera encore, et malgré son absurdité, employé en cette occasion. L'on dira que ce sont des *Jésuitesses*, dont l'activité se concentrera dans le but d'introduire clandestinement les Jésuites en Bavière. Heureusement qu'à force d'avoir servi, l'argument est déjà bien usé ; le roi de Bavière saura, nous l'espérons, en faire bonne justice.

CHYPRE.

—On écrit de Chypre que le 12 mars le consul de France a posé à Larnaca la première pierre de la maison destinée aux Sœurs de Saint-Joseph. Tous les consuls étrangers, en grand uniforme, assistaient à cette cérémonie, ainsi que le commandant toire de la place, les primats grecs et toutes les notabilités de leur religion. Les Sœurs s'étaient rendues processionnellement sur les lieux avec leurs élèves et les parents de celles-ci. M. l'abbé Brousson, leur directeur, les précédait. C'est au zèle de cet ecclésiastique respectable que la ville doit cet établissement, qui donne les plus douces espérances à toute la population.

NOUVELLES POLITIQUES

CANADA.

—Dimanche, à l'heure de la grand'messe, un pan de mâture, ébranlé par le vent, est tombé sur une des nombreuses habitations temporaires érigées dans le faubourg St. Roch, dans laquelle demeurait une dame veuve Black qui a été tuée.

Journal de Québec.

Grand incendie à Terre-Neuve.—Le brick *Clucher*, capitaine Searrow, arrivé ce matin de Harbor-Grace (Terre-Neuve), a apporté la nouvelle de la destruction de la ville de Saint-Jean, capitale de l'île par le feu. Suivant le rapport du capitaine, l'incendie avait commencé le 9 et continuait encore le 12, jour de son départ. Le bruit courait qu'il ne restait que deux magasins debout, qu'une quinzaine de vaisseaux avaient été détruits dans le port, et qu'une cinquantaine de soldats avaient péri en faisant sauter des édifices pour arrêter le feu. Mais tous ces détails n'étaient que des rumeurs, dont le capitaine n'a pu constater la vérité avant son départ.

Canadien.

FRANCE.

Visite du roi et de la reine des Français à Londres.—Le bruit court, dit l'*European Times*, que le roi et la reine des Français accompagnés de quelques autres jeunes membres de la royale famille, doivent rendre visite à la reine Victoria, dans les premiers jours de juillet, et que de grands préparatifs sont faits pour les recevoir. On ajoute que Louis-Philippe espère amener la reine et le prince Albert à retourner avec lui en France. Les dispositions prises pour leur réception en France se continuent, et le roi des Français a ordonné de n'épargner aucune dépense.

—Un journal allemand rapporte que les trois paysans qui avaient arrêté Pantaléon Potochi ont été trouvés pendus dans une forêt, ayant sur leur sein les médailles qui avaient servi de récompense à leur trahison.

—On lit dans le *Journal des Débats* de 27 mai :

Le gouvernement a reçu ce matin, par estafette, la nouvelle de l'évasion du prince Louis Bonaparte détenu au château de Ham.

Lundi 25, vers les sept heures du matin le prince, profitant du moment où un grand nombre d'ouvriers employés par le génie militaire étaient occupés à des travaux dans l'intérieur du château, a franchi, en costume d'ouvrier l'enceinte sans être reconnu.

Le commandant du château s'était présenté dès le matin, selon son habitude, dans l'appartement du prince ; les gardiens avaient répondu que le prince, se trouvant indisposé, était encore couché. Le prince avait dit-on, mis un mannequin dans son lit. C'est le soir seulement, sur les sept heures, que l'on s'est aperçu de l'évasion du prince, qui s'est dirigé, à ce qu'on suppose, du côté de la Belgique, dont les frontières ne sont éloignées du château de Ham que d'une vingtaine de lieues. Le château est situé à moitié chemin de Paris à Bruxelles, entre les routes de Lille et de Valenciennes.

Le ministère a aussitôt expédié des ordres pour procéder à une enquête sévère sur cette affaire.

On lit dans le *National* à ce même sujet :

P.-S.—Voici quelques nouveaux détails qui expliqueront et feront mieux comprendre ceux qui précèdent sur l'évasion du prince Louis-Bonaparte. Hier matin, vers sept heures, le médecin particulier du prince vint le voir, resta quelque temps dans sa chambre (et c'est pendant ce temps que celui-ci s'évada), et à huit heures, au moment où il allait quitter le fort, il rencontra le commandant et lui dit : " Je viens de voir le prince ; il a eu la fièvre toute la nuit, et je l'ai trouvé ce matin encore très agité : je lui ai recommandé de ne pas quitter le lit. Je reviendrai le voir dans la journée, et s'il n'allait pas mieux, je crois que j'ordonnerai une application de saignées. Il a besoin du repos le plus complet, et comme il y a des ouvriers qui travaillent en ce moment dans le voisinage de sa chambre, vous seriez bien de les envoyer un peu plus loin."

Le commandant s'empressa de donner les ordres nécessaires pour cela ; et pendant toute la journée, le calme qui régnait aux environs de l'appartement du prince ne fut troublé que par les allées et venues de son valet de chambre, qui apporta diverses potions calmantes. Le médecin vint encore il l'avait annoncé, à diverses reprises, et après sa dernière visite, qui eut lieu à cinq heures du soir, il dit au commandant : " Le prince est un peu mieux, et si vous voulez lui faire une courte visite, il vous recevra volontiers. " Là-dessus, il partit.

Le commandant du fort, qui, pour se conformer à ses instructions, ne devait pas laisser un seul jour sans s'assurer de *visu* que son prisonnier était bien sous sa main, se décida à entrer dans sa chambre vers sept heures du soir. Nous laissons à penser la surprise qu'il éprouva, lorsqu'après avoir vainement demandé au malade comment il se trouvait, sans en recevoir aucune réponse, il se risqua à se pencher sur son lit, et reconnut qu'il n'avait adressé la parole qu'à un mannequin.

Il paraît que le ministère n'a pas voulu accepter ces faits comme parfaitement exacts, car M. Duchâtel annonçait cet après-midi à la chambre, qu'il avait donné l'ordre de faire arrêter le commandant du fort. Par ce ordre a été donné en ce qui concerne le médecin et le valet-de-chambre du prince Louis : mais on assure que ceux-ci, après avoir mystifié pendant toute une journée le commandant et tous les surveillans préposés à la garde du prisonnier, avaient cru prudent de se soustraire, par la fuite, aux poursuites dont ils pourraient être l'objet lorsque la vérité viendrait à être connue.

C'est sous le déguisement d'un ouvrier du génie, employé dans le voisinage de sa chambre, que le prince Louis s'est évadé."

Des nouvelles postérieures annoncent que le prince Louis est arrivé à Londres, et au départ du *Great-Western*, il se disposait à partir pour Florence, où il doit partager la retraite de son père.

—On écrit du Puy (Haute-Loire), à la date du 25 avril :

Un accident bien malheureux vient de jeter la consternation dans notre ville. M. A. Lemore, ancien avocat à Issergaux, et qui depuis plusieurs années avait quitté le barreau pour se livrer à des expériences chimiques, était occupé hier matin à fabriquer du gaz dans son laboratoire, lorsqu'une explosion a produit un dégagement de gaz hydrogène sulfuré et un embrasement instantané. M. Lemore et l'un de ses ouvriers ont été enveloppés par les flammes et presque entièrement consumés. On n'a retrouvé de leurs cadavres que quelques portions informes. Un troisième ouvrier a pu se sauver par une croisée, mais il est grièvement blessé."

—Le gros lot de 30,000 fr. de la loterie de Petit-Bourg a été gagné par une ouvrière. Elle est venue faire le dépôt du bienheureux billet qui lui a valu cette fortune. On raconte que, interrogée sur son nom et sa qualité,